

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE. *L.17*

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DE CONFERENCE DE L'ODEUM – RUE ANTOINE MARTY

ASSOCIATION "Centre Joë Bousquet et son temps"

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'association "Centre Joë Bousquet et son temps", représentée par sa Présidente, Madame Cathy BARASC, dont le siège social est sis Maison des Mémoires – 53 rue de Verdun à Carcassonne, la salle de conférence et l'amphithéâtre situés à l' ODEUM, rue Antoine Marty à Carcassonne, sur la parcelle cadastrée AL 672

La présente mise à disposition est consentie:

- Pour la salle de conférence:
- aux dates et horaires suivants: Vendredi 17 et samedi 18 septembre 2021, de 14 h à 23 h 45
- Pour l'amphithéâtre:
- à la date et horaires suivants: Samedi 18 septembre 2021, de 15h à 21h
- pour l'objet suivant: deux représentations par jour de récits de textes poétiques accompagnés de musiques traditionnelles dans le cadre des "Journées du Patrimoine"

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

La présente convention a pour but de fixer les conditions de cette mise à disposition.

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 14 SEP. 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210914-decision21217-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2021

Affichage : 14/09/2021

